



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchèterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 13/02 et 27/02/2019</b>
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68
<b>Conciliateur de justice</b> :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
<b>Centre médico-social</b> :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DES JARDINS

Les travaux d'aménagement de l'Impasse des Jardins sont sur le point de se terminer avec la mise en place d'espaces verts et la plantation de quelques pommiers.

Ce projet s'est concrétisé rapidement grâce à l'accord des propriétaires de céder à la Commune une surface pour une place de retournement permettant au SMICTOM de collecter les poubelles devant les entrées des propriétés.

Les familles METZ Jean-Paul, MICHEL Geneviève, MICHEL Frédéric, SCHMITT Philippe, STRUB Denise et STRUB Nathalie ont pris à leur charge les travaux de voirie sur le domaine privé, avec la pose d'enrobés. M. MUNCH Dany a pris en charge un point d'éclairage public en fin de l'Impasse des Jardins, devant sa propriété.



# POINT SUR LES BIODÉCHETS

Le lancement de la collecte de biodéchets en apport volontaire, mis en place par le SMICTOM, a connu un grand succès.

Notre commune a été équipée de 4 bornes implantées :

- A l'entrée de l'Impasse des Jardins,
- Devant le poste de transformation ENEDIS, Quartier Central, à côté de la propriété n°31,
- Rue de Saint-Pierre, devant le parking du Club house,
- A côté du pont devant la mairie, route Romaine.



Sur l'implantation de cette dernière, le Conseil municipal vient de décider de la transférer à l'intersection du Haut-Village / route Romaine, plus sécurisant pour les administrés.

Les agents techniques viennent d'aménager l'emplacement pour la pose de cette borne.

Le SMICTOM a prévu de procéder à la mise en place de plus grands conteneurs à l'intérieur des bornes ainsi qu'une augmentation de la fréquence de collecte et une étude est en cours pour la dotation de sacs plus solides.

Fin janvier, notre commune a un taux d'équipement de 66 % correspondant à 273 foyers qui ont retiré leur kit biodéchets, soit en déchèterie, soit en mairie.

La municipalité reste à l'écoute de la population pour solliciter au SMICTOM des bornes supplémentaires.

Nous vous informons cependant, **qu'à compter du 1<sup>er</sup> février**, la récupération des kits biodéchets et le réapprovisionnement des sacs kraft en mairie ne sera possible qu'une fois par mois, **soit le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 13h à 16h**. Les sacs peuvent également être récupérés en déchèterie de Barr du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020.

En effet, la Commune ne peut se substituer au SMICTOM mais assurera néanmoins le service aux usagers. C'est pourquoi, ce service ne sera assuré qu'une fois par mois. De plus, les sacs kraft du commerce peuvent également être utilisés.

D'avance nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour plus d'informations ou connaître les dates des autres déchèteries, vous pouvez vous rendre sur [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)

Le Maire,

Jean-Marie KOENIG

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2020

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*L'Adjoint : Norbert RIESTER*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.*

---

N° 1

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer une subvention de 200 euros à chaque association locale en activité, pour l'exercice 2020,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité 2019,
- PRÉCISE que l'Association ACMECS, association communale, ne percevra pas de subvention annuelle,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 au compte 6574.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **SUBVENTION 2020 À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM**

- Vu le budget précédent,
- Considérant que l'Association Foncière a bénéficié les années précédentes d'une subvention communale pour l'entretien des chemins agricoles aussi utilisés pour l'accès en forêt,
- Considérant que cette subvention doit être instaurée par délibération du Conseil municipal,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de 6 100 € à l'Association Foncière de Stotzheim pour l'année 2020,
- DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 3

## **CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles et de la bibliothèque,
- Vu la délibération du 7 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal institue une régie de recettes auprès de la Bibliothèque municipale de la Commune de Stotzheim installée à la Bibliothèque municipale, sise 32 route Romaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

- Considérant que les crédits non utilisés en 2019 sont reconduits pour l'exercice 2020,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles et de la bibliothèque qui seront inscrits au budget primitif 2020 comme suit :
  - compte 6067 : Fournitures et livres scolaires : 6 000,00 €
  - compte 6574 : Subvention Coopérative école primaire : 400,00 €
  - compte 6574 : Subvention Coopérative école maternelle : 400,00 €
  - compte 6065 : Bibliothèque : 3 100,00 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 4

**FERMAGES COMMUNAUX : DÉDUCTION DU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUITE À LA SÈCHERESSE**

- Vu la délibération du 5 février 1998 concernant les fermages communaux,
- Vu la délibération du 7 mars 2011 relative à la réduction de 3 % au titre des taxes et charges afférentes aux biens loués, suite à la réduction de 20 % de la taxe foncière sur le non bâti instaurée en 2006,
- Vu le dégrèvement de la taxe foncière des propriétés non bâties reçu par la Commune suite à la sécheresse en 2019,
- Considérant que ce dégrèvement concerne les parcelles louées en fermages,
- Vu le tableau des déductions présenté,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'appliquer la déduction du dégrèvement de la taxe foncière 2019 suite à la sécheresse aux fermages 2019 des parcelles concernées, pour la Commune et pour le CCAS,
- PRÉCISE que ces déductions interviendront sous forme de remboursement individuel par mandat administratif, imputé au compte 673,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 5

**ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

- Vu le sinistre du 7 août 2018 du lampadaire accidenté situé route Romaine,
- Vu la délibération du 18 décembre par laquelle le Conseil municipal accepte le dédommagement reçu pour ce sinistre d'un montant de 3 057,57 €,
- Considérant que la Commune est assurée pour le remplacement du matériel à neuf,
- Vu la proposition de dédommagement complémentaire d'un montant de 590,44 € TTC par Groupama Grand Est,
- Vu le sinistre du bris de vitre de la mairie,
- Vu la facture n°19305 du 28/10/19 d'un montant de 548,40 € réglé par la Commune,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 548,40 € TTC par Groupama Grand Est,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2020,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 590,44 € TTC versée par Groupama Grand Est pour le sinistre du 7 août 2018,
- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 548,40 € TCC versée par Groupama Grand Est pour le sinistre de bris de vitre de la mairie.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ACASL DE STOTZHEIM**

- Vu la demande de subvention de l'ACASL pour les travaux effectués à la salle des fêtes,
- Vu le montant des dépenses réalisées pour ces travaux ; 76 619,38 € pour des travaux intérieurs de rafraîchissement et d'embellissement de la salle et d'aménagement du terrain,
- Considérant qu'il y a lieu de soutenir les associations locales,
- Considérant que le Conseil Départemental n'accorde plus de subventions aux associations,
- Considérant que la Commune et les associations locales sollicitent la salle des fêtes pour les manifestations locales,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant équivalant à 15 % du montant des travaux TTC à l'ACASL de Stotzheim, soit 11 500 €,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 prévu au budget primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Roger HERTFELDER pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 58 A Bas-Village à Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :  
à Monsieur Roger HERTFELDER: 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Aurélien SPITZ, domicilié 3 rue Binnweg à Stotzheim, en classe de 3ème au Collège de Barr, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 10 au 14 février 2020 inclus,
- Entendu M. le Maire qui explique que l'ATSEM en poste à l'école de Stotzheim, a sollicité l'accueil d'une stagiaire, Mme Alicia FUSS, domiciliée 54 rue Jean Jaurès à Conflans-en-Jarnisy, en classe de CAPA SAPVER, pour un stage à l'école du 13 au 17 avril 2020 ;
  - Une convention est établie avec l'école maternelle pour le travail avec les enfants,
  - Une convention est établie avec la mairie pour le travail de nettoyage des locaux,
- Considérant que l'accueil de ces stagiaires ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Aurélien SPITZ effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- ACCEPTE que Mme Alicia FUSS effectue son stage à l'école maternelle,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives à l'accueil de ces stagiaires dans le cadre de leur formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ces stagiaires,

- RAPPELLE que M. SPITZ et Mme FUSS ne percevront ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 9

### **TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DES JARDINS**

- Vu la délibération du 29 juillet 2019 par laquelle le Conseil municipal attribue les travaux d'aménagement de l'Impasse des Jardins,
- Considérant que les travaux du lot 2, réseaux secs, ont nécessité des travaux complémentaires,
- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le devis établi par l'entreprise SOBECA, devis n°A10 ECP TRA 2020 0002 du 10/01/2020 d'un montant HT de 8 292,38 €,
- Entendu les explications du Maire des travaux complémentaires effectués :
  - Lampadaire supplémentaire avec pose de gaines et câblages
  - Mise en place de gaines et raccordements réseaux Rosace, Orange, éclairage public,
- Considérant que les travaux ont déjà été effectués,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE le devis n°A10 ECP TRA 2020 0002 du 10/01/2020 d'un montant HT de 8 292,38 €, établi par SOBECA,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord,
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 10

### **MANDATEMENT DES NOUVELLES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020**

- Vu le Budget Primitif 2019,
- Vu la délibération du 10 octobre 2019 par laquelle le Conseil municipal décide d'acquérir un ordinateur pour un montant HT de 1 780,00 €,
- Considérant que la facture pour cet achat a été réceptionnée en mairie le 10 janvier 2020,
- Considérant que cette dépense était prévue au Budget Primitif 2019 et que les crédits nécessaires doivent être prévus au Budget Primitif 2020,
- Vu la délibération du 2 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2019,
- Vu l'état des restes à réaliser,
- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que, lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement concernant l'achat de l'ordinateur de la mairie, avant le vote du budget primitif 2020,
- OUVRE les crédits nécessaires :
  - à l'article 2183 – matériel informatique 2 200,00 €
- DÉCIDE d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2020

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

## Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Valérie HIRTZ

Procuration : Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

N° 1

## PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2019 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	657 838,88 €	779 951,41 €
INVESTISSEMENT	317 928,83€	421 323,94 €
Excédent investissement 2018 reporté (001)		72 913,94 €

### Section de fonctionnement :

Dépenses	657 838,88 €
Recettes	779 951,41 €
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>122 112,53 €</b>

### Section d'investissement :

Dépenses	317 928,83 €
Recettes	494 237,88 €
<b>Résultat de financement</b>	<b>176 309,05 €</b>

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*10 voix pour*

*Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

N° 2

## PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2019 tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2019,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif 2019 de la Commune,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2019.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**ACHAT DE VÉLOS POUR L'ÉCOLE**

- Vu la délibération du 2 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2019,
- Vu la délibération du 13 janvier 2020, en point divers, concernant l'achat des vélos et la mise à disposition des vélos à la cantine / garderie,
- Vu les devis reçus,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acquérir des vélos pour l'école ; 4 draisienne et 4 vélos,
- DÉCIDE de retenir le devis établi par EURL MULTI CYCLES, sis 67390 MARCKOLSHEIM, pour un montant de 916,60 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec la Communauté des Communes du Pays de Barr pour la mise en place d'une convention pour l'utilisation des vélos par la cantine / garderie.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE TOITURE**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour des travaux de rénovation de toiture par M. Éric ANDRES pour son immeuble sis 8 Haut-Village à Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
  - à Monsieur Éric ANDRES : 250 € pour la rénovation de la toiture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***DIVERS ET COMMUNICATION****Divers :****5.1. Droit de préférence parcelle boisée**

M. le Maire présente le droit de préférence sur la parcelle boisée déposée par Me RICOU, Notaire à BENFELD, suite au projet de vente d'une parcelle de bois cadastrée section 38 n°23 de 28,56 ares, au lieu-dit « Zwoelfacker », ban communal de Stotzheim, appartenant aux conjoints EHRHARD. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence institué par l'article L.331-22 et suivants du Code forestier.

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

**ÉTAT CIVIL****MARIAGE :**

Le 1<sup>er</sup> février 2020 : Dominique MESSNER et Aurélie RYNDACK, domiciliés 3 rue de Benfeld à STOTZHEIM.

---

---

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Déclaration préalable :

CAP SOLEIL  
EARL UTZ

pose panneaux photovoltaïques, 15 route Romaine  
pose panneaux photovoltaïques sur hangar,  
1 chemin Allmendweg

GARCIA Cédric

changement des menuiseries (fenêtres, volets, porte d'entrée)  
19 rue des Roses

KUSS Philippe  
SANDNER Frédéric  
M. et Mme DIEDERICHS

ravalement de façades, 41 rue de Benfeld  
construction d'une piscine, 7 Bas-Village  
édification d'une clôture, 24 rue des Tilleuls

### Permis de démolir :

BALD Sébastien

démolition d'un appentis, 11 rue des Roses

---

---

## REPAS DE NOËL DES AÎNÉS DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM

Comme chaque année, la Commune a convié les habitants de Stotzheim de plus de 70 ans au traditionnel repas des aînés. Pour l'occasion, le Conseil Municipal avait décoré les tables et la salle des fêtes sur le thème des lutins en blanc et or. Le repas a été préparé par le restaurant Baur de Zellwiller. Ce moment de convivialité et d'échanges a été fort apprécié et s'est prolongé jusqu'en début de soirée. Les élus ont apporté un cadeau aux personnes qui n'ont pas pu se déplacer.

Anne DIETRICH  
Conseillère municipale



### *MENU*

#### *Apéritif*

*Crème de betterave rouge au  
mascarpone*

*Carré de veau aux morilles  
Gratin dauphinois et ses  
légumes*

*Plateau du berger*

*Tarte aux Fruits*

# FERMETURE DE LA MAIRIE

Nous vous informons que le **secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le mercredi 11 mars 2020.**



Le secrétariat est ouvert les lundis et mercredis matins de 8 h à 12 h et les vendredis de 13 h à 16 h. Nous vous rappelons **qu'il est possible de prendre rendez-vous hors horaires d'ouverture** en appelant le secrétariat au 03 88 08 94 06.



## VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La prochaine vente de bois de chauffage aura lieu le **jeudi 20 février 2020 à 19 h 00 au Club House**

**Le catalogue de bois de chauffage sera disponible à compter du 12 février 2020.** Vous pourrez le trouver:

- soit au secrétariat de la mairie, **uniquement** aux horaires d'ouverture du public,
- soit sur notre site Internet [www.stotzheim.fr](http://www.stotzheim.fr)

L'Amicale des sapeurs-pompiers de stotzheim  
a le plaisir de vous inviter à sa

# Nuit du Feu

Samedi 7 Mars 2020  
à 20h à la salle des fêtes de Stotzheim

Animée par le célèbre  
orchestre  
**Jean-Georges**

Apéritif à volonté  
Crème de volaille  
Civet de biche et spaetzle\*  
Plateau de fromages  
Dessert  
Petit café noir  
Le tout arrosé d'un pétillant cru d'Alsace.

\*Possibilité de menu de remplacement

**36€/pers.**  
All inclusive (sauf crémant)

Pour la bonne réussite de cette soirée, veuillez retourner le talon-réponse avant le 22 février 2020 à:  
Utz Christophe, 1 Chemin Allmendweg 67140 Stotzheim 06 79 95 91 44  
Koenig Jean-François, 57 route romaine 67140 Stotzheim 06 85 82 33 43

NOM: ..... Prénom: .....  
Adresse: .....  
E-mail: .....  
Nombre de personnes: ..... X 36€



---

---

## VACANCES DE FÉVRIER - ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Le Service Animation Jeunesse de la Communauté des Communes du Pays de Barr organise des activités pour les jeunes de 10 à 17 ans pendant les vacances scolaires, du 14 février au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Au programme :

- Formules stages (stage film d'animation Stop-Motion, stage arts et créations / Acrylic Pouring...).
- Évènement : HAPPY GAMING (ateliers, chasse au trésor, tournoi Fornite, festival...)
- Activités à la carte (Art floral, couture, course d'orientation, initiation handball, atelier écriture, rando raquette, initiation BD, sortie bowling...).
- Modules Lycéens : atelier atouts et compétences, ciné-conférence « seul sur mars »

**Le programme détaillé, les informations pratiques et les fiches d'inscription sont disponibles en mairie.**

**Pour tous renseignements et inscriptions :**

**SERVICE ANIMATION JEUNESSE – [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr) – 03 88 58 56 56**



---

---

## Périscolaire de Stotzheim

Pré-inscriptions 2020-2021, c'est parti !

Il est important d'anticiper... n'attendez plus et demandez dès à présent au périscolaire la fiche d'expression des besoins d'accueil pour la rentrée 2020-2021.

**Date limite de retour le 27 mars 2020.**

Votre demande sera enregistrée par la direction pour instruction. Une réponse vous sera donnée au plus tard durant le mois de mai 2020.

Accueil périscolaire  
32 route Romaine  
67140 Stotzheim  
06 38 14 21 16  
[peri.stotzheim@agf67.fr](mailto:peri.stotzheim@agf67.fr)



---

---

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les 15 et 22 mars 2020 auront lieu les élections municipales.

L'article ci-dessous permet de rappeler les règles des élections à venir :

## 1) Commune de plus de 1 000 habitants : vote par liste

Les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste bloquée** comme lors des élections municipales de 2014.

**L'électeur ne peut pas ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est pas autorisé.** Vous votez donc en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous deviez néanmoins la modifier, votre **bulletin de vote sera déclaré nul.**

De plus, **seuls les candidats présents au 1<sup>er</sup> tour pourront figurer au 2<sup>e</sup> tour.**

## 2) Mode de l'élection : élections municipales et communautaires

La commune de Stotzheim fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

À ce titre, elle dispose de **2 délégués titulaires et d'un poste de délégué suppléant.** Les candidats aux sièges de conseiller municipal et de conseiller communautaire figurent sur deux listes distinctes, mais **sur le même bulletin de vote** : la partie gauche du bulletin présentera la liste des candidats au conseil municipal et la partie droite de la même page la liste des candidats au conseil communautaire.

Les électeurs ne votent donc qu'une fois étant donné que les deux listes figurent sur le même bulletin de vote.

Il est rappelé que le **panachage n'est pas autorisé.**

De même, **le fait de rayer un candidat** sur la liste municipale ou sur la liste communautaire **entraîne la nullité du bulletin de vote** tant pour l'élection municipale que l'élection communautaire.

## 3) Pour voter : pièce d'identité obligatoire

Depuis 2013, vous devez **impérativement** présenter **une pièce d'identité pour pouvoir voter.** La carte d'électeur n'est pas obligatoire.

Voici la liste des pièces d'identité acceptées :

### a) **Vous êtes Français :**

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

# CIToyENS DE L'UNION EUROPéENNE, VOUS POUVEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

## b) Vous êtes Européen :

- Carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Passeport en cours de validité délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Titre de séjour (en cours de validité)
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale (en cours de validité) avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité militaire ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

## 4) Vote par procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (mandant) de se faire représenter au bureau de vote le jour du scrutin par un autre électeur de son choix (mandataire) pour voter en ses lieu et place. La durée de validité de la procuration est en principe limitée à un seul scrutin, mais le mandant peut faire établir la procuration pour la durée de son choix. La demande doit être faite auprès des tribunaux d'instance (résidence ou lieu de travail du mandant), ou de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale (sans limite de compétence territoriale). Le mandant doit comparaître personnellement et indiquer sur le formulaire la date de fin de validité de la procuration et l'identité du mandataire ainsi qu'établir une attestation sur l'honneur précisant le motif pour lequel le mandant est dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

**Attention :** le mandant et le mandataire désigné doivent être inscrits sur la liste électorale de la même commune.

**Attention :** Faites votre procuration le plus tôt possible. Si la Commune n'a pas réceptionné votre demande le jour du vote par les services ayant reçus votre procuration, le vote par procuration ne pourra pas être acceptée par le bureau de vote.

**LE VOTE PAR PROCURATION**

**QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

**Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir!**

**À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?**

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote). Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place. N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée!

**OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?**

- Tribunal judiciaire
- Brigade de gendarmerie
- Commissariat de police

**QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?**

- Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)
- PASSEPORT
- PIÈCE D'IDENTITÉ (carte d'identité ou passeport)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 16 ET 22 MARS 2020**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place\_Bravas | @ministere\_interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr



# Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises

recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Floe**, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Chihiro**, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Nicole**, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse et voyager. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements :

Laurence VEITMANN

03.83.43.50.55 / 06.35.20.90.14

[laurenceveitmanncei@gmail.com](mailto:laurenceveitmanncei@gmail.com)

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

[vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020 à STOTZHEIM

<u>Date</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisateurs</u>	<u>Horaire</u>
<b>MARS</b>				
07/03/2020	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
15/03/2020	Elections municipales	Mairie		8h–18h00
20/03/2020	Pot au Feu	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
22/03/2020	Elections municipales	Mairie		8h–18h00
28-29/03/2020	Vente de cartes de membres		Étoile Sportive	
<b>AVRIL</b>				
03/04/2020	Nettoyage de printemps			
04/04/2020	Soirée Rossbif	Salle des Fêtes	Étoile Sportive	20 h 00
19/04/2020	Foire Avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	08 h 00
30/04/2020	Maienächt	Salle des Fêtes	Union Musicale	19 h 00
<b>MAI</b>				
16/05/2020	Soirée Asperges	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
24/05/2020	Marché aux puces	Quart. Central et Bas-Village	Étoile Sportive	06 h 00
29/05/2020	Don du sang	Salle des Fêtes	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h
31/05/2020	Première communion	Église	Paroisse	10 h 30
<b>JUIN</b>				
11/06/2020	Fête Dieu à Ortenberg	Église d'Ortenberg	Paroisse	09 h 00
14/06/2020	Fête Dieu à Stotzheim	Église de Stotzheim	Paroisse	10 h 00
<b>JUILLET</b>				
04/07/2020	Fête de la Myrtille (bal)	Salle des Fêtes	Étoile Sportive	17 h 00
05/07/2020	Marche de la Myrtille	Stade	Étoile Sportive	10 h 00
13/07/2020	Fête Nationale	Salle des Fêtes	Commune de Stotzheim	20 h 00
19/07/2020	Fête des moissons	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	11 h 00

<u>Date</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisateurs</u>	<u>Horaire</u>
<b>AOÛT</b>				
14/08/2020	Don du sang	Salle des fêtes	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h
15/08/2020	Célébration et apéritif	Salle des Fêtes	Cercle Saint Nicolas	10 h 00
<b>SEPTEMBRE</b>				
12/09/2020	Soirée Loto	Salle des fêtes	Étoile Sportive	20 h 00
19-20/09/2020	Journées du Patrimoine			
20/09/2020	Fête Patronale	Ortenberg	Paroisse	09 h 00
<b>OCTOBRE</b>				
25/10/2020	Vente de calendriers		Sapeurs Pompiers	
<b>NOVEMBRE</b>				
07/11/2020	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
08/11/2020	Semaines d'Automne	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
11/11/2020	Armistice	Monument aux morts	Commune	10 h 00
13/11/2020	Don du sang	Salle des fêtes	Amicale Donneurs de Sang	17h – 20h
14/11/2020	Repair Café	Mairie	Project'III	10h
15/11/2020	Volkstrauertag	Ortenberg		09 h 00
21/11/2020	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
22/11/2020	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
<b>DÉCEMBRE</b>				
06/12/2020	Fête patronale	Église et salle des fêtes	Paroisse	10 h 30
13/12/2020	Fête de Noël du 3e âge	Salle des Fêtes	Commune	11 h 30